

**PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT  
DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la Délibération 2017-01-31-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur la composition de la Commission FSDIE ;

Vu la délibération 2017-11-28-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur la Charte FSDIE ;

Vu la proposition de la commission FSDIE qui s'est tenue le 16 octobre 2018 ;

Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 octobre 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), d'un montant de 42 699,75€, est réparti entre 12 projets d'associations étudiantes conformément au tableau ci-dessous :

Association	Projet	Domaine du projet	UFR	Montant
Avenida Saudade	Arte Contemporânea Portuguesa	Autre	UFR LCC	0,00 €
BDE Eco-Droit	Week-end de rentrée de l'ARES	Citoyenneté	École de Droit et École d'Économie	1 167,00 €
BDE STAPS	Développement Durable	Environnement	UFR STAPS	495,00 €
Bureau des Arts de Polytech	Campus Comedy Tour	Culture artistique	Polytech	1 720,00 €
FedeA	Politique de Formation FedEA	Citoyenneté	UCA	6 200,00 €
Academy des Streptococci mutans	Avant-Centième Congrès de l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire	Autre	UFR d'Odontologie	13 000,00 €
Le Labomatik	Témoignage photographique des lieux universitaires de Clermont-Ferrand	Culture artistique	UCA	700,00 €

Les Epicuriens	Semaine pédagogique d'initiation et de perfectionnement aux activités sportives hivernales	Compétition Sportive / cohésion étudiante	IUT	0,00 €
LieuTopie	Animation de la programmation culturelle de LieU'tiopie	Culture artistique	UCA	5 000,00 €
Lysias	Concours d'Eloquence	Acquisition et développement de compétences	École de Droit	2 200,00 €
Ovaïr'gne	Organisation des VIIèmes Journées Nationales des Etudiants Sages-Femmes (Jn'ESF)	Conférence / Débat	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	12 000,00 €
Unef	Bourse aux Livres solidaire	Solidarité	UCA	217,75 €

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31/10/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



*Par délégation,*  
**Mathias BERNARD**  
**Le Directeur Général des Services**

*François PAQUIS*

- Transmis au contrôle de légalité le **02 NOV. 2018**

- Publié le **02 NOV. 2018**

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.